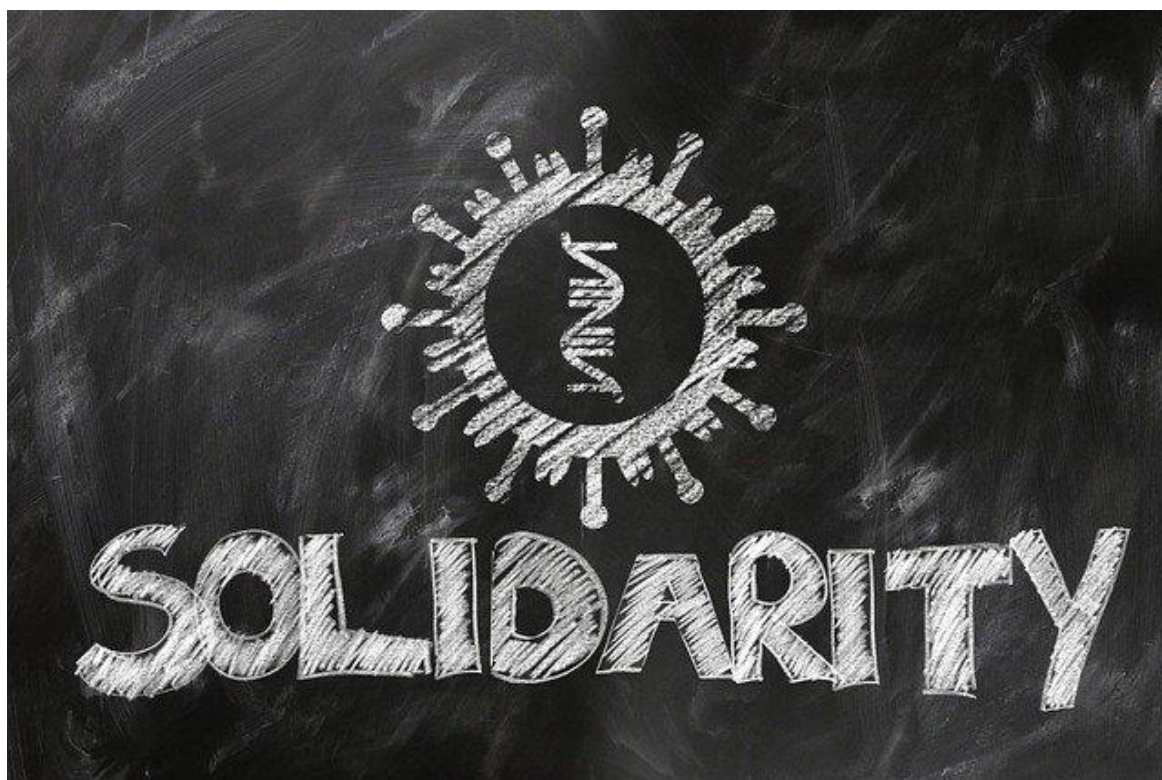


Lutter contre la crise du COVID-19



www.uniglobalunion.org/sectors/media-entertainment-arts

Table des matières

INTRODUCTION	3
RAPPORTS PAR PAYS.....	4
<i>Argentine</i>	4
<i>Australie</i>	4
<i>Autriche</i>	5
<i>Canada</i>	6
<i>Danemark</i>	8
<i>France</i>	9
<i>Allemagne</i>	10
<i>Irlande</i>	11
<i>Royaume Uni</i>	12
<i>Etats Unis</i>	13
L'UNION EUROPÉENNE	14

Introduction

Alors que des centaines de milliers de collègues font face à des licenciements ou n'ont pas d'opportunités d'emploi sur les marchés du travail intermittents de nos industries, les syndicats et les guildes du monde entier travaillent dur pour soutenir les travailleurs du secteur du divertissement et des médias durant cette crise.

Les syndicats et les guildes affiliés à UNI Global Union répondent à la crise en créant des fonds de solidarité et en mettant en place des mesures de soutien aux membres, en négociant des accords avec les entreprises et les associations d'employeurs. Ils font pression sur les gouvernements et les agences de financement du film pour mettre en place des mesures qui apportent une aide financière rapide et une meilleure protection à l'ensemble des travailleurs de l'industrie.

De nombreux professionnels des médias jouent un rôle essentiel dans la lutte mondiale contre la pandémie, assurant le fonctionnement des services des médias et élaborant des programmes pour informer, éduquer et divertir les citoyens. Les syndicats donnent des conseils et un soutien à ceux qui travaillent pour protéger leur santé et leur sécurité au travail. Des accords spéciaux ont été négociés avec les employeurs pour répondre à la situation extraordinaire à laquelle les travailleurs des médias font face.

Certains gouvernements ont déjà pris des mesures ou en ont annoncé ou ont annoncé des mesures (intersectorielles et sectorielles) pour soutenir les entreprises, les travailleurs, y compris les travailleurs intermittents et indépendants.

Ce document est un premier rapport aux affiliés d'UNI MEI leur offrant un aperçu de l'action syndicale et des mesures de soutien mises en place par les gouvernements, les agences de financement et l'Union européenne en réponse à la crise du COVID-19. Nous voulons contribuer à l'échange d'informations entre affiliés afin de renforcer collectivement nos actions.

Ce rapport n'est pas exhaustif. Il présente un aperçu des actions clés mises en place dans dix pays spécifiques ainsi que les mesures prises par l'Union européenne. Les informations collectées ont été extraites des rapports que nous avons reçus et d'une veille de sites interne, des réseaux sociaux ... jusqu'à la date du 24 mars. Les liens dans le texte vous donnent accès à plus d'informations.

Nous invitons tous les affiliés à partager toute information pertinente avec nous et avec nos syndicats partenaires. Vous pouvez nous envoyer des informations par e-mail à uni-mei@uniglobalunion.org. Nous mettrons ce rapport régulièrement à jour, l'étendrons à plus de pays et le rendrons disponible via [un dossier en ligne](#).

EN parallèle, vous trouverez des liens vers des actualités et des informations sur les derniers développements au sein de l'industrie mondiale des médias et du divertissement et sa réponse à la crise du COVID-19. La page est mise à jour quotidiennement:

[Lutter contre la crise du COVID-19](#)

Dernières nouvelles sur les réponses des syndicats affiliés UNI Global Union:

www.uniglobalunion.org/unions-global-response-covid19

Rapports par pays

Argentine

Soutien financier

Le gouvernement argentin a dévoilé la semaine dernière un plan de relance de 700 milliards de pesos pour tenter de soutenir l'activité économique, éviter les pénuries de vivres et de fournitures médicales, aider les entreprises et protéger les travailleurs et les groupes vulnérables touchés par l'aggravation de la pandémie du Covid 19. Les travailleurs indépendants ne sont pas couverts par les avantages annoncés.

Le gouvernement versera 350 milliards de pesos en paiements directs pour aider les chômeurs, les retraités, les bénéficiaires d'allocations familiales et ceux bénéficiant de d'autres types d'allocations sociales. Les mesures comprennent également la suspension des paiements de sécurité sociale pour les entreprises des secteurs les plus touchés, notamment les cinémas.

Actions syndicales pour défendre la santé et la sécurité de l'emploi des travailleurs

Nos affiliés négocient avec les employeurs des mesures qui protègent les travailleurs dans cette situation d'urgence tout en maintenant le service dans le secteur de la radiodiffusion. [SATSAID](#) a négocié une convention collective avec l'association des employeurs de la télévision par câble en réponse au COVID-19 qui prévoit des mesures de sécurité pour les travailleurs. [SUTEP](#) lutte pour éviter que des travailleurs des salles de cinéma ne soient licenciés. Le dialogue avec une chaîne importante de cinémas, Cinemark-Hoyts est dans une phase critique. [SICA-APMA](#) est en dialogue avec les producteurs sur l'impact de la crise. La plupart des productions ayant été mises à l'arrêt, le financement des prestations de santé et du chômage assuré par le syndicat et financé par les cotisations des productions s'appauvrit. Le syndicat fait pression auprès du gouvernement et du fonds du cinéma pour obtenir un soutien financier pour son régime d'avantages sociaux et mène une enquête auprès de ses membres pour évaluer la situation des travailleurs de la production cinématographique et télévisuelle dans le contexte de la crise.

Australie

Le plan de soutien du gouvernement fédéral et la réponse de la MEAA

Le gouvernement fédéral a annoncé plusieurs mesures de soutien et un plan de sauvetage économique. Le plan de sauvetage économique est particulièrement important pour les travailleurs du divertissement qui sont sans emploi en raison de la crise, y compris pour les travailleurs indépendants.

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement versera aux travailleurs à partir du 31 mars et au cours des six prochains mois un supplément 'Coronavirus' bimensuel de 550 dollars. Ce soutien sera également offert aux employés permanents qui ont démissionné ou qui ont perdu leur emploi, aux travailleurs indépendants, aux travailleurs occasionnels et contractants. D'autres types de soutien financier peuvent

Rapport sur les réponses au COVID-19

digital | fair | bargain

être demandés, par exemple par des personnes qui ont besoin de s'isoler. Le plan de sauvetage comprend également des subventions aux entreprises qui devraient également être utilisées pour garder les travailleurs. La [Media, Entertainment & Arts Alliance](#), MEAA se bat pour s'assurer que ces subventions de 20 000 \$ et 100 000 \$ aux petites et moyennes entreprises sont consacrées au maintien des travailleurs dans l'emploi. Il n'y a aucune obligation pour le moment.

La MEAA a fait campagne pour assurer un soutien spécifique aux industries culturelles et créatives et pour qu'une attention particulière soit accordée à l'extension d'une subvention salariale temporaire de 50% aux employeurs d'apprentis pour aider à garder des personnes employées dans le secteur.

De plus, l'Alliance fait pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il fournisse un soutien supplémentaire aux industries du spectacle vivant et du divertissement, car le plan de relance économique annoncé par le gouvernement fournit un soutien non ciblé aux ménages et aux entreprises.

Autriche

Fond de gestion de crise COVID19

Le gouvernement fédéral a décidé d'un ensemble de mesures pour soutenir les personnes touchées par la crise du coronavirus. Quatre milliards d'euros seront mis à disposition dans un nouveau fonds (dénommé fonds de gestion de crise COVID-19). Les fonds doivent être utilisés, entre autres, pour garantir les emplois, atténuer les pertes de revenus résultant de la crise et garantir la solvabilité des entreprises. Pour les entreprises particulièrement touchées - le chancelier Kurz a explicitement nommé le secteur culturel pour une mise à disposition d'une aide financière directe.

Le ministère de la Culture a confirmé que les mesures prendraient en compte la situation précaire des professionnels de l'art et de la culture, qu'ils travaillent pour des associations culturelles à but non lucratif, à but lucratif ou qu'ils soient indépendants.

Le fonds du cinéma autrichien va recevoir un budget spécial du gouvernement pour compenser les coûts supplémentaires liés à des productions reportées ou interrompues et les pertes pour les distributeurs en raison de la fermeture de tous les cinémas.

Modèle de travail à court terme pour les institutions culturelles avec des employés

Toutes les institutions culturelles peuvent postuler sans restriction au chômage partiel. En réponse à COVID-19, il est possible de réduire la durée du travail à 10% (parfois même à zéro heure) et de maintenir les travailleurs dans une relation de travail avec une compensation salariale presque complète couverte par le régime de chômage.

Rapport sur les réponses au COVID-19

digital | fair | bargain

Les fédérations des syndicats et d'employeurs ont convenu d'un ensemble de mesures qui prennent en compte les circonstances extraordinaires de la situation. Les points clés de l'accord sont :

- Les employés doivent consommer le crédit vacances des vacances précédentes. Les vacances en cours ne doivent pas être utilisées au cours des trois premiers mois du chômage partiel.
- La durée normale du travail doit être d'au moins 10% de la moyenne.
- Une garantie de salaire net, les coûts supplémentaires seront portés par le régime de chômage.
- Pour les vacances et les congés de maladie pendant le chômage partiel, le salarié a droit à la pleine rémunération comme avant la période de chômage partiel.
- Le chômage partiel peut être mis en oeuvre pendant un maximum de 3 mois. Si nécessaire, une prolongation de 3 mois supplémentaires sera possible, après discussions avec les partenaires sociaux.

Un aperçu plus détaillé de la situation en Autriche est disponible dans le briefing préparé par YOUNION, accessible dans le [dossier en ligne](#).

Canada

Les récentes annonces de dépenses du gouvernement fédéral visent à aider tous les travailleurs - employés ou travailleurs autonomes, afin de les aider à faire face aux difficultés financières liées à la crise du COVID-19.

La [Guilde canadienne des réalisateurs, DGC](#) et [IATSE Canada](#) conseillent leurs membres en ce qui concerne les conditions d'admissibilité aux différents programmes de remplacement des revenus et font pression sur les gouvernements fédéral et provincial pour s'assurer qu'aucune catégorie de travailleurs du divertissement ne se voit refuser une forme quelconque de soutien au remplacement des revenus.

Les principaux éléments du soutien annoncé par le gouvernement sont les suivants:

Prestations maladie de l'assurance-emploi

Les employés testés positifs au COVID-19 ou qui sont mis en isolation ou en quarantaine par une autorité de santé publique peuvent demander de bénéficier des prestations maladie de l'assurance-emploi. Les employés qui demandent des prestations maladie de l'assurance-emploi doivent avoir :

- connu une baisse de salaire brut de plus de 40% pendant au moins une semaine.
- accumulé 600 heures de travail assurables au cours des 52 semaines précédant le début de la demande ; et
- avoir été testé positif au COVID-19 ou avoir été mis en isolation ou en quarantaine par une autorité de santé publique.

Rapport sur les réponses au COVID-19

digital | fair | bargain

Les prestations maladie de l'assurance-emploi assurent à un employé jusqu'à 55% de ses revenus bruts, jusqu'à un maximum de 573 \$ par semaine pendant un maximum de 15 semaines. Le gouvernement fédéral a récemment annoncé qu'il renoncerait à la période de carence d'une semaine pour les employés qui ont été testés positifs au COVID-19 ou qui ont été mis en isolation ou en quarantaine par une autorité de santé publique. Le gouvernement fédéral a également annoncé que les employés seront admissibles aux prestations maladie de l'assurance-emploi sans l'exigence habituelle d'une note d'un médecin ou d'un autre certificat médical.

Les employés qui ont été testés positifs au COVID-19 ou qui ont été mis en isolation ou en quarantaine par une autorité de santé publique doivent déposer une demande de prestations maladie de l'assurance-emploi immédiatement. Tout retard dans le dépôt d'une demande pourrait entraîner un refus ou une réduction des prestations maladie de l'assurance-emploi.

Prestations régulières de l'assurance-emploi

Si les employés ont le nombre d'heures de travail assurable requis au cours de la période de référence, les employés qui sont par ailleurs en bonne santé et capables de travailler peuvent demander des prestations régulières d'assurance-emploi découlant d'une perte d'emploi due au COVID-19. Les prestations régulières d'assurance-emploi fournissent à un employé jusqu'à 55% de ses gains bruts, jusqu'à un maximum de 573 \$ par semaine.

Prestation d'urgence

Le gouvernement fédéral a récemment annoncé la création d'une prestation d'urgence pouvant atteindre 900 \$ toutes les deux semaines pendant maximum 15 semaines pour les travailleurs qui ne seraient pas autrement admissibles aux prestations maladie et / ou aux prestations régulières d'assurance-emploi.

Le gouvernement fédéral a indiqué que la prestation d'urgence serait accessible à la catégorie de travailleurs suivante :

- Les travailleurs, y compris les travailleurs autonomes, qui sont mis en quarantaine ou malades du COVID-19 mais ne sont pas admissibles aux prestations maladie de l'assurance-emploi.
- Les travailleurs, y compris les travailleurs autonomes, qui prennent soin d'un membre de la famille malade du COVID-19, comme un parent âgé, mais qui ne sont pas admissibles aux prestations maladie de l'assurance-emploi.
- Les parents dont les enfants ont besoin de soins ou de supervision en raison des fermetures d'écoles et ne peuvent donc pas travailler, qu'ils soient admissibles ou non à l'assurance-emploi.

Sur la base de ces critères d'admissibilité initiaux présentés par le gouvernement fédéral, la nouvelle prestation d'urgence semble être accessible aux travailleurs indépendants et aux autres travailleurs, comme les employés à temps partiel, qui autrement ne seraient pas admissibles aux prestations maladie et / ou aux prestations régulières de l'assurance-emploi.

Rapport sur les réponses au COVID-19

digital | fair | bargain

Allocation de soutien d'urgence

Le gouvernement fédéral vient également d'annoncer la création d'une Allocation de soutien d'urgence pour les Canadiens qui perdent leur emploi ou font face à des heures réduites en raison de l'impact du COVID-19. L'Allocation de soutien d'urgence sera versée par L'Agence du revenu du Canada afin de fournir jusqu'à 5,0 milliards de dollars de soutien aux travailleurs qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi et qui sont confrontés au chômage. Le gouvernement fédéral n'a pas encore précisé les montants des prestations payables aux particuliers et les conditions d'admissibilité à cette prestation. Lorsque de plus amples détails seront disponibles, nous vous les fournirons.

IATSE Canada lance une pétition pour accroître le soutien aux travailleurs du divertissement

IATSE Canada a lancé une [pétition](#) demandant au gouvernement fédéral d'envisager une augmentation de ces prestations qui, dans bien des cas, ne suffisent pas à vivre. Le syndicat souligne que, quelle que soit la taille d'une communauté, elle compte presque toujours un théâtre. Ces infrastructures culturelles plus petites fonctionnent régulièrement avec des budgets très serrés et une situation comme celle que nous traversons fait courir un risque de fermeture très élevé à la plupart d'entre elles. IATSE exhorte le gouvernement à veiller à ce que suffisamment de fonds de soutien et de protections soient mis en place afin qu'aucun lieu, théâtre ou petite entreprise ne soit obligé de fermer définitivement ses portes.

Danemark

Le plan d'accord tripartite assure un soutien économique aux entreprises et aux travailleurs

L'accord entre le gouvernement et les partenaires sociaux garantit que les entreprises qui subissent une baisse des commandes et moins de clients en raison du COVID-19 et ne peuvent donc pas employer leurs employés, peuvent recevoir un remboursement partiel des coûts salariaux encourus pendant trois mois. Les entreprises s'engagent à ne pas licencier de salariés pour des raisons financières pendant la période au cours de laquelle ils reçoivent l'indemnisation.

L'[accord](#) s'applique aux employés de toutes les entreprises privées qui sont durement touchées par le COVID-19 et pourraient faire face à des licenciements d'au moins 30 pour cent ou plus de 50 employés. Dans ce cas, l'entreprise reçoit une compensation salariale de l'État de 75% des salaires des employés concernés, avec un maximum de 23 000 DKK par employé. Pour les salariés au salaire horaire, la compensation salariale de l'État s'élève à 90%, avec un maximum de 26 000 DKK par heure.

En outre, le gouvernement a créé un régime d'indemnisation temporaire qui s'appliquera également pendant trois mois. Le dispositif s'adresse aux indépendants ou aux petites entreprises (<10 salariés) qui connaissent une baisse de chiffre d'affaires de plus de 30%. L'Etat compensera 75% de la baisse du chiffre d'affaires jusqu'à un maximum de 3000 euros par mois. Cela correspond au montant de l'accord tripartite qui s'applique aux salariés. De plus, les entreprises contraintes de fermer obtiendront

Rapport sur les réponses au COVID-19

digital | fair | bargain

la couverture de 100% de leurs coûts fixes. Les entreprises auront également la possibilité de contracter des emprunts de l'Etat. Les travailleurs recevront également, sur l'indemnité de subsistance professionnelle, 3 mois supplémentaires de prestations.

Les employeurs et les syndicats de différents secteurs industriels, notamment dans la production cinématographique et télévisuelle, ont négocié des accords spécifiques pour mettre en œuvre l'accord tripartite sur la production qui a été interrompue, suspendue ou reportée. Les accords visent à garantir les perspectives d'emploi pour la période de reprise de la production et à mettre en œuvre les mesures de soutien économique convenues par le gouvernement, les employeurs et les syndicats.

France

Aide gouvernementale aux industries et au secteur culturel

Le gouvernement français a annoncé un ensemble de mesures transversales de soutien aux entreprises qui couvrent également le secteur culturel: un soutien simplifié et renforcé pour les contrats de courte durée, des délais de paiement pour les paiements sociaux et / ou fiscaux ou même une remise d'impôt directe, des fonds de solidarité pour les petites entreprises, les indépendants et les micro-entreprises, des lignes de trésorerie bancaires garanties par la banque centrale. Par ailleurs, le remboursement des créances liées aux crédits d'impôt (cinéma, audiovisuel, international, spectacle vivant, production phonographique) peut être accéléré en sollicitant la direction générale des finances publiques.

Le Ministre de la Culture a demandé aux centres nationaux du secteur des médias et du divertissement, tel que le CNC, de mobiliser et de répondre aux difficultés rencontrées par toutes les parties prenantes en raison de COVID-19 et de veiller à ce que l'aide d'urgence profite à tous les travailleurs concernés. Pour le secteur du cinéma et de l'audiovisuel, un ensemble de mesures a été mis en place par le CNC, notamment en suspendant le paiement de la taxe de mars 2020 prélevée sur les entrées de cinéma et en versant à l'avance le soutien aux maisons d'art et au secteur de la distribution.

Enfin, le gouvernement a annoncé des ajustements aux règles de l'assurance chômage applicables aux artistes et techniciens du spectacle intermittents et aux contractuels de courte durée afin d'éviter que les travailleurs intermittents, qui ne peuvent pas travailler, ne soient pénalisés et continuent d'acquérir des droits pendant toute la période de l'épidémie du COVID-19. Ces dispositions visent également à garantir que les travailleurs arrivant en fin de droit aux prestations de chômage pendant la phase de l'épidémie puissent continuer à être indemnisés.

Les syndicats garantissent des avantages sociaux et des garanties d'emploi pour les travailleurs indépendants

Tous les syndicats affiliés à UNI dans le secteur des médias et du divertissement, [F3C-CFD](#), [FASAP-FO](#), [SNRT-CGT](#), [SPIAC-CGT](#), [SYNPTAC-CGT](#) et [SNTPCT](#) négocient avec les entreprises et les fédérations d'employeurs pour garantir un emploi aux salariés permanents, à durée déterminée, aux travailleurs indépendants et aux intermittents. Par exemple, grâce à la pression des syndicats, Radio France s'est

Rapport sur les réponses au COVID-19

digital | fair | bargain

engagée à garder tous les salariés à durée déterminée sous contrat. Dans le secteur de la production, les syndicats s'efforcent d'empêcher les employeurs de procéder à des licenciements ou à des dénis de contrats. Conformément aux dispositions mises en place par le gouvernement, les syndicats demandent que les employeurs optent au minimum pour le régime de chômage partiel qui permet de conserver les travailleurs et de bénéficier des mesures de soutien économique mises en place par le gouvernement.

L'organisme de protection sociale pour les travailleurs indépendants du secteur du divertissement, Audiens, offre des mesures de soutien exceptionnelles aux travailleurs confrontés à des pertes d'emplois en raison du COVID-19. Ces demandes sont traitées de façon prioritaire pour fournir un soutien financier rapide.

Allemagne

verd.di négocie le premier accord collectif sur le chômage partiel dans la production cinématographique et télévisuelle

Suite aux nouvelles mesures prises par le gouvernement pour étendre les possibilités de chômage partiel, [verd.di](#) a amené l'alliance des producteurs (AP) à la table de négociation (virtuelle) pour négocier avec la guildes des acteurs, BFFS une nouvelle convention collective sur le chômage partiel. Les syndicats ont agi rapidement car de nombreux travailleurs avaient été invités par des sociétés de production à accepter des offres écrites de chômage partiel, avec 60 pour cent de salaire net contractuellement garanti.

La nouvelle convention collective précise désormais que les sociétés de production signataires complèteront l'indemnité de 60% (remboursée aux employeurs par l'Agence pour l'emploi) afin que les travailleurs perçoivent leur plein salaire. Ces dispositions sont obligatoires pour tout chômage partiel à partir du 25 mars et peuvent être résiliées au plus tard le 30 juin 2020.

Le syndicat soutient les travailleurs indépendants dans tous les secteurs qu'il représente, y compris le secteur des médias et du divertissement. Il a créé une [équipe spéciale d'information sur le COVID-19](#) qui fournit des informations et offre un accès à des services et conseils aux membres du syndicats qui sont également travailleurs indépendants. verd.di s'engage à fournir rapidement et sans bureaucratie une aide d'urgence non remboursable aux travailleurs indépendants impactés. Le syndicat fait pression sur le gouvernement pour qu'il adopte des mesures qui incluent une aide financière directe, la suspension du paiements des impôts, la réduction des coûts de la sécurité sociale et des dispositions qui rendent les prêts plus facilement accessibles aux travailleurs indépendants..

Le gouvernement fédéral annonce une aide financière aux petites entreprises et aux travailleurs indépendants

Rapport sur les réponses au COVID-19

digital | fair | bargain

Le 24 mars, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en place d'une aide financière immédiate aux petites entreprises ainsi qu'aux travailleurs indépendants de tous les secteurs économiques. L'aide est disponible pour les travailleurs indépendants et les entreprises comptant jusqu'à 10 employés. Elle consiste en un paiement unique maximum de 9 000 € pour 3 mois pour les entreprises de 5 salariés maximum (équivalents temps plein). L'aide s'élève à 9 000 € pour 3 mois pour les entreprises de 10 salariés maximum.

L'objectif de ce programme de subventions non remboursables est d'assurer l'existence économique des petites entreprises et des travailleurs indépendants afin de combler les problèmes aigus de trésorerie, par ex. liés à des coûts d'exploitation courants tels que les loyers, les prêts pour les locaux commerciaux, etc. Le programme complète d'autres mesures.

En outre, plusieurs gouvernements régionaux ont annoncé une mesure de soutien économique spécifique pour les artistes et autres travailleurs culturels en donnant la priorité aux travailleurs indépendants.

Le fonds du cinéma allemand adopte des mesures pour soutenir l'industrie pendant la crise

Le fonds du cinéma allemand a adopté des mesures pour soutenir l'industrie pendant la crise du COVID-19. Ces mesures incluent :

- Les remboursements de prêts et paiements d'impôts des cinémas à partir de la date limite du 1er mars 2020 sont différés ;
- Pour les productions qui ont abandonné des projets en raison de la pandémie, le remboursement des subventions est annulé; les remboursements seront différés ;
- Dans les domaines de la distribution et des ventes de vidéos, le remboursement des subventions est annulé ;
- Le fonds du cinéma met en place un fonds d'aide spécial, auquel participeront les autres fonds du cinéma au niveau fédéral et à celui des landers, car le besoin urgent de liquidité est tel qu'une approche commune est nécessaire.

Irlande

Mesures de soutien à l'industrie

Screen Ireland, l'agence irlandaise de financement du cinéma, a annoncé une première série de mesures pour aider ceux qui travaillent dans le secteur pendant la crise. Screen Ireland va:

- Fournir un financement initial de 90% sur tous les prêts de développement aux scénaristes et sociétés de production irlandais jusqu'au 31 mai 2020.
- Étendre les prêts au développement et à la production existants qui expirent dans les prochains mois jusqu'au 31 mai 2020.
- Fournir une assistance marketing et de distribution supplémentaire pour les

Rapport sur les réponses au COVID-19

digital | fair | bargain

sorties de films et de télévision irlandais prévues au cours de cette période.

- Continuer à offrir des opportunités de formation aux professionnels de l'industrie, avec la mise en œuvre en ligne et gratuitement par Screen Skills de certaines de ses activités prévues en 2020 au cours des 6 à 10 prochaines semaines.

SIPTU demande l'introduction d'un système de subventions salariales

[SIPTU](#) a demandé au gouvernement de mettre en place un vaste programme de subventions salariales pour maintenir les employés dans l'emploi pendant la crise du COVID-19. Le syndicat a également appelé à une augmentation immédiate des allocations pour les demandeurs d'emploi et d'autres aides tels que le COVID-19 Pandemic Unemployment Payment, à 305 € par semaine. SIPTU préconise un moratoire sur les paiements, les loyers et les factures de services publics pour trois mois et a exhorté le gouvernement à réunir des représentants des travailleurs et des employeurs pour convenir d'un programme national d'urgence temporaire pour protéger les emplois et les revenus dans l'ensemble de l'économie.

Royaume Uni

Fonds de secours d'urgence Covid-19 pour le cinéma et la télévision

Le British Film Fund, BFI et la Film and TV Charity se sont associés pour créer un nouveau fonds, constitué grâce à un don de 1 million de livres sterling de Netflix, pour aider à soutenir la communauté créative, qui a été dévastée par la pandémie. Le fonds fournira un secours d'urgence et à court terme aux milliers d'employés et d'indépendants, qui ont été directement touchés par la fermeture de productions à travers le Royaume-Uni. La Film and TV Charity travaille actuellement à définir des critères d'éligibilité précis et le niveau de financement individuel, mais le fonds sera ouvert à ceux qui travaillent dans la production, la distribution et dans les salles de cinéma.

Campagne de Bectu pour soutenir les travailleurs indépendants pendant l'épidémie de coronavirus

[Bectu](#) se félicite de l'initiative, mais déclare que le fonds, tel qu'il est structuré actuellement, n'est pas suffisant. Le syndicat fait campagne pour que le gouvernement intervienne et aide les nombreux travailleurs indépendants. Plus de 7 000 travailleurs indépendants dans les industries créatives ont écrit à leurs députés pour leur demander de soutenir la campagne de Bectu afin de soutenir les travailleurs indépendants pendant l'épidémie de coronavirus. Ils demandent des mesures financières substantielles pour protéger leurs revenus à la suite de l'annonce par le gouvernement qu'il protégera jusqu'à 80% des salaires des employés. Une [nouvelle enquête de Bectu](#) auprès de plus de 3000 travailleurs indépendants du cinéma et de la télévision a révélé qu'ils risquaient de perdre jusqu'à 33000 £, à moins que le gouvernement n'élargisse son offre de salaires complémentaires aux travailleurs indépendants.

Etats Unis

IATSE s'engage à verser 2,5 millions de dollars à des organisations caritatives du secteur du divertissement dans le contexte de la crise du COVID-19

Le Conseil exécutif général de l'IATSE a approuvé mardi 2,5 millions de dollars de dons à trois associations caritatives du secteur du divertissement. Le financement ira au Fonds des acteurs, au Fonds du cinéma et de la télévision et au Fonds des acteurs du Canada. Matthew D. Loeb, président d'IATSE et d'UNI MEI, a déclaré dans un communiqué : "Ces organisations caritatives aident et soutiennent les membres d'IATSE et les travailleurs de l'industrie du divertissement depuis très longtemps. Elles comprennent les besoins de ces travailleurs et sont parfaitement situées pour agir en tant que partenaires pour aider les personnes éprouvant des difficultés causées par la crise sanitaire actuelle. »

Les syndicats des médias et du divertissement demandent la protection des travailleurs dans les plans de secours d'urgence

Avec des centaines de milliers de professionnels de la création sans emploi à la suite de l'épidémie de COVID-19, les syndicats des arts, du divertissement et des médias affiliés au Département des employés professionnels, l'AFL-CIO (DPE) appellent la Maison Blanche, le secrétaire au Trésor Steven Mnuchin et le Congrès à adopter rapidement un plan d'urgence qui, à la fois, améliore et élargit les allocations de chômage et fait bénéficier sans restriction d'une aide financière aux travailleurs qu'ils représentent. Les syndicats associés dans ces efforts de plaidoyer sont (les affiliés d'UNI MEI sont soulignés et renvoient aux sites internet de leur organisation):

- Actors' Equity Association
- American Federation of Musicians
- American Guild of Musical Artists
- American Guild of Variety Artists
- [Directors Guild of America](#)
- Guild of Italian American Actors
- [International Alliance of Theatrical Stage Employees, Moving Picture Technicians, Artists and Allied Crafts](#)
- International Brotherhood of Electrical Workers
- Office and Professional Employees International Union
- Screen Actors Guild – American Federation of Television and Radio Artists
- Stage Directors and Choreographers Society
- [Writers Guild of America, East](#)

IATSE a annoncé l'envoi de plus de 80 000 lettres sur deux jours au Congrès exhortant les législateurs à inclure les travailleurs du divertissement déplacés dans le programme d'aide fédéral. Une [lettre](#) connexe rédigée par le membre du Congrès Adam Schiff (CA-28) est distribuée sur Capitol Hill et est soutenue par une liste en son honneur évolution de supporters au Congrès.

L'Union européenne

Initiative d'investissement pour la réponse au coronavirus

La Commission a proposé une [Initiative d'investissement pour la réponse au coronavirus](#) afin de mobiliser la politique de cohésion et répondre avec souplesse aux besoins émergents dans les secteurs les plus exposés, aider les territoires les plus touchés des États membres et leurs citoyens et permettre aux États membres de bénéficier d'un soutien financier plus important et d'une assistance ciblée.

Aides d'État et Pacte de croissance et de stabilité

Le nouveau [Encadrement temporaire des mesures d'aide d'État](#) adopté par la Commission européenne permettra aux États Membres de (i) mettre en place des dispositifs de subventions directes (ou d'avantages fiscaux) à hauteur de 500 000 € max. à une entreprise, (ii) octroyer des garanties d'État subventionnées sur les prêts bancaires, (iii) permettre des prêts publics et privés à taux d'intérêt bonifiés. Enfin (iv), le nouvel Encadrement temporaire reconnaîtra le rôle important du secteur bancaire pour faire face aux effets économiques de l'épidémie de COVID-19, à savoir faire parvenir l'aide aux bénéficiaires – client et petites et moyennes entreprises. L'encadrement temporaire indique clairement qu'une telle aide est une aide directe aux clients des banques et non pas aux banques elles-mêmes. Il donne également des indications sur la façon de minimiser toute aide résiduelle induite aux banques conformément aux règles de l'UE.

Le 20 mars, la Commission européenne a publié une communication pour activer la [clause dérogatoire générale du cadre budgétaire](#). La décision doit encore être approuvée par le Conseil des ministres et donnerait aux États membres de l'UE la plus grande flexibilité possible pour fournir une aide directe à tous les secteurs, y compris la suspension des restrictions sur les déficits et d'autres dispositions du pacte de croissance et de stabilité.

Europe créative

La Commission européenne prépare actuellement un ensemble de mesures dans le cadre de la mise en œuvre du programme MEDIA Europe créative. Ces mesures consisteront probablement à introduire plus de flexibilité dans le cadre de la mise en œuvre des actions et à accorder notamment, mais non exclusivement, des prorogations de délais en cas de besoin. Veuillez également consulter https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/content/corona-virus-consequences-creative-europe-programme-and-related-activities_en

La Commission européenne s'est engagée à faire en sorte que les industries créatives puissent bénéficier de tout soutien intersectoriel horizontal mis en place par la Commission pour atténuer les conséquences économiques et sur l'emploi de l'épidémie. Elle est en contact avec le Fonds européen d'investissement pour examiner dans quelle mesure le mécanisme de garantie existant pour les industries culturelles et créatives pourrait contribuer à atténuer les effets négatifs de la crise.

Informations sur la réponse coordonnée de l'UE au COVID-19

Pour plus d'informations sur la réponse coordonnée de l'UE au COVID-19, consultez le [site Web dédié de la Commission européenne](#).